



**Contre l'envahissement  
de la publicité dans  
l'espace public !**

**Soirée de Soutien aux 6 inculpé-e-s d'une action  
anti-pub !**

**CONCERT DE MUSIQUE  
ACOUSTIQUE**

**Afin de les aider à couvrir les frais du procès  
Afin de s'informer et discuter ensemble des  
différentes campagnes actuelles anti-pub**

Suite à une action anti-pub de barbouillage des affiches publicitaires dans les rames du métro lyonnais le 28 Novembre 2003, 6 personnes sont passées en procès le 25 septembre dernier. Le verdict du procès fut : 1000€ de dommages et intérêts à payer de façon solidaire à Keolis – gérant du réseau du métro Lyonnais – et 800 € d'amendes individuelles dont 600 avec sursis.

**Le Samedi 16 Décembre à partir de 19H00  
à "De l'autre côté du pont"  
25 cours Gambetta 69003 LYON**

